



**CR de l'audience avec le DASEN
dans le cadre de la journée de mobilisation
pour les collègues AESH**

Mardi 3 octobre 2023

Le DASEN a reçu les organisations syndicales l'ayant sollicité conjointement dans le cadre de la journée nationale d'action du 03.10.23 (FSU-CGT Educ'action et Sud Education).

Présent.es :

M.Claverie, DASEN

M.Chauveau, Secrétaire Général de la DSDEN

Sud Education : Annabelle Mocoer, Maureen Attout

FSU : Elise Moreau, Laurent Fredou, Nicolas Baleynaud

CGT-Educ'action : Christophe Babin

En introduction, les Organisations Syndicales (OS) rappellent les revendications de l'Intersyndicale Nationale concernant les AESH. Ensuite, les questions soulevées par les OS concernent les problématiques locales.

1) Souffrance au travail

Les OS rappellent que les AESH font parfois face à des situations violentes dans le cadre de l'accompagnement des élèves. Des RSST (Registre Santé Sécurité au Travail) sont complétés chaque année, et restent sans réponse.

Les OS élu.e.s à la Formation Spécialisée Conditions de Travail (FSCT) demandent comment les RSST sont pris en charge. La réponse du DASEN n'est pas claire : ils ne semblent pas traités de la même façon selon que les AESH dépendent du LISA ou de la DSDEN.

2) Salaires

Les OS rappellent que les annonces salariales de ces derniers mois sont loin d'être suffisantes, et maintiennent les AESH dans la précarité.

Le DASEN répond qu'on ne peut plus parler de « précarité » dès lors que les AESH ont accès à un CDI au bout de 3 ans.

L'argument ne remporte pas, bien évidemment, l'adhésion des OS, qui insistent sur l'état de précarité financière de nos collègues, d'ailleurs prouvé par les dossiers présentés à la CDAS (Commission d'Action Sociale).

Au delà des revendications salariales, les OS rappellent que, lors des classes transplantées, les AESH qui accompagnent les élèves notifiés ne bénéficient d'aucune rémunération supplémentaire, même lorsque le voyage comprend un week-end. Hors, durant ce temps, l'accompagnement est quotidien.

Le DASEN répond qu'aucune indemnité ne sera versée aux AESH, mais qu'ils.elles peuvent récupérer ce temps. Mais qui accompagnera les élèves sur ce temps récupéré ?



3) Communication

→ Avec l'administration

Les OS dénoncent le caractère injonctif de certains mails de l'administration envoyés aux AESH. Ces mails ne s'appuient généralement pas sur des textes réglementaires, ou du moins, ne les mentionnent pas. Cela maintient les personnes dans une certaine confusion et les conduit à se tourner vers nous pour avoir des éclaircissements et s'assurer que leurs droits soient respectés.

La copie d'un mail concernant la conduite à tenir en cas de grève, envoyé pendant le mouvement des retraites a été remise au DASEN. Il a pris note et s'engage à transmettre au service concerné.

→ Avec les enseignant.e.s

Les OS pointent du doigt la nécessité d'améliorer la fonctionnement du duo AESH/enseignant.e, notamment en s'assurant que le vademecum des AESH soit présenté aux directeurs.trices lors de leur formation afin que ces derniers/dernières le présentent aux enseignant.e.s en conseil des maitres.ses.

Le DASEN rappelle que les AESH doivent être invité.e.s aux conseils de classe dans le secondaire et aux ESS (Equipes de Suivi de Scolarisation) dans le premier degré.

4) PIAL

Les OS rappellent leur opposition aux PIAL et les conséquences de leur mise en place. En effet, cela entraîne une augmentation du nombre d'élèves à accompagner pour les collègues, des emplois du temps éclatés et souvent modifiés. On mutualise les moyens au détriment de l'accompagnement des élèves qui se voit dégradé.

De plus, les OS regrettent que les AESH ne sachent pas à qui se référer. Ils.elles disposent d'informations écrites dans un mail de rentrée, mais une réunion de rentrée serait la bienvenue afin qu'ils.elles puissent rencontrer le.la coordonateur.trice ainsi que l'AESH référent.e de leur circonscription. Ces personnes ne sont pas clairement identifiées comme des personnes ressources. Leur laisse-t-on le temps matériel pour le faire ? Est-ce qu'une réunion de rentrée pourrait s'envisager en plus du mail de rentrée envoyé par le rectorat?

Le DASEN en prend note.

5) Fusion AED/AESH

Les OS rappellent que AED et AESH sont deux métiers différents, qui doivent être reconnus comme tels. Les OS sont convaincues que ce projet de fusion va entraîner une dégradation des conditions de travail en imposant une plus grande flexibilité et une plus grande charge de travail.

Le DASEN défend le projet de fusion des missions des AED et AESH sous l'acronyme « ARE » (Assistant.e pour la Réussite Educative).

6) Heures connexes « invisibles »

Ce temps appelé « heures connexes » ou « invisibles » a été évoqué avec le DASEN, pour réaffirmer que ces heures sont organisées par l'AESH et non par le.la chef.fe d'établissement ou le.la directeur.trice d'une école.



Chaque AESH a un temps de présence devant les élèves, ainsi que des « heures connexes » à effectuer sur l'année. Ces heures peuvent servir à la préparation de supports, à de la formation, ou à assister aux conseils de classe et ESS, par exemple.

Les heures connexes correspondent à 5 semaines de travail*, et sont utilisées à la libre organisation des AESH tout au long de l'année pour les temps de concertations, de préparation, de formation. Ces heures ne peuvent pas être utilisées pour augmenter le temps d'accompagnement des élèves et leur utilisation n'est pas soumise à un contrôle de la hiérarchie.

A cette occasion, les OS déplorent le caractère insatisfaisant de la formation continue proposée aux AESH.

**Les contrats sont très souvent établis sur 41 semaines, soit 36 semaines sur temps scolaire + 5 semaines en sus, appelées « heures connexes ».*

7) Recrutement

Les OS demandent si un recrutement est en cours ou envisagé, et si chaque élève actuellement notifié bénéficie d'un accompagnement par un.e AESH.

Le DASEN a affirmé que c'était le cas, et a précisé que cela incombe aux coordonateurs.trices du PIAL de s'en assurer. Il nous informe qu'il y a près de 800 AESH en Charente, et regrette avec les OS, le manque criant de places dans les structures médico-sociales.

Les OS demandent au DASEN de prévoir une nouvelle entrevue en deuxième partie d'année, pour refaire le point. Il y est favorable.